



Parlons... assurance
temporaire ivari



Les produits d'assurance temporaire d'ivari vous donnent amplement de latitude pour adapter votre police en fonction de vos besoins d'aujourd'hui et de demain.

Parlons... assurance temporaire

En détenant le type de police d'assurance vie et le capital assuré qui vous conviennent, vous dormirez en toute quiétude, car votre famille est mieux protégée. L'assurance temporaire d'ivari procure la bonne couverture au bon moment. Qu'elle soit souscrite comme produit autonome ou pour revêtir une assurance vie universelle dans le cadre d'une solution échelonnée, l'assurance temporaire saura répondre à vos besoins.

ivari offre des produits d'assurance temporaire qui sont :

- **Abordables** – Les paiements sont fondés sur des besoins à court terme.
- **Adaptables** – Parmi les options offertes, on compte le renouvellement, la transformation en un régime permanent, ou la prolongation de la durée d'assurance.
- **Fiables** – Votre famille peut se prévaloir de la sécurité financière au moment où elle en a le plus besoin.



L'assurance temporaire vous convient-elle?

Si vos besoins sont de nature provisoire, par exemple pour la durée d'une hypothèque, l'assurance temporaire d'ivari saura vous procurer la bonne couverture au bon moment.

Vous pouvez choisir une assurance sur 10, 20 ou 30 ans, durée au cours de laquelle la prime est fixe. À la fin de la période en cause, la police fait automatiquement l'objet d'un renouvellement.* Si les besoins évoluent, le client peut transformer sa police temporaire en un régime permanent.¹

Parlons maintenant des options de couverture offertes par ivari.

La Temporaire 10

La police Temporaire 10 pourrait s'avérer le choix idéal si vous avez besoin d'une protection pendant une période limitée pour couvrir une dette (une hypothèque à court terme, par exemple).

La Temporaire 20

La Temporaire 20 constitue une bonne option si vous prévoyez ne plus avoir besoin d'une assurance dans 20 ans pour protéger votre revenu courant et vous acquitter de toute dette ou dépense considérable, telle que l'hypothèque ou les études postsecondaires.

La Temporaire 30 assortie des **OPTIONS Sélect**

Une assurance temporaire offerte sur une période de 30 ans peut représenter une solution rentable lorsqu'il est question de protéger votre famille face à une dette à long terme (une hypothèque de plus de 25 ans, par exemple) ou de protéger votre revenu jusqu'à la retraite.

Proposant des primes abordables sur 30 ans, la Temporaire 30 d'ivari fait l'objet d'un renouvellement automatique après cette période pour vous procurer une couverture viagère moyennant des primes uniformes jusqu'à l'âge de 100 ans.

* Les Temporaires 10 et 20 sont renouvelables jusqu'à l'anniversaire d'assurance le plus proche du 80^e anniversaire de l'assuré.

¹ À n'importe quel moment jusqu'à l'anniversaire d'assurance le plus proche de votre 71^e anniversaire de naissance, il vous est donné de transformer votre police temporaire en un produit permanent.

Parlons... OPTIONS Sélect

La Temporaire 30 d'ivari est assortie des OPTIONS Sélect, dont vous pouvez vous prévaloir entre le 15^e et le 20^e anniversaire d'assurance.

Sélect 30 – Elle prévoit, sans primes supplémentaires, une assurance avec capital réduit jusqu'au 30^e anniversaire d'assurance.

VIESélect – Elle prévoit, sans primes supplémentaires, une assurance avec capital réduit pour la vie entière de l'assuré.

VALEURSélect – Elle prévoit l'accès à la valeur de rachat de la police, de l'une des deux façons suivantes :

1. Le rachat ou la diminution du capital assuré et l'encaissement de la valeur de rachat de la police;
2. La transformation de la temporaire en une police vie universelle admissible et l'utilisation de la valeur de rachat comme crédit avec report d'impôt.*

* En vertu de la Loi de l'impôt sur le revenu (Canada).

Parlons... avenants

Les avenants vous permettent d'adapter votre police temporaire en la revêtant de couvertures complémentaires, et ainsi de mieux répondre à vos besoins. N'hésitez pas à vous enquérir auprès de votre conseiller pour déterminer les avenants qui vous conviennent.**

** Ces avenants sont offerts au titre de certains régimes seulement. D'autres conditions peuvent s'appliquer.

Avenant d'assurance maladies graves

Offrant le choix entre 4 et 25 maladies graves, l'avenant prévoit le versement unique d'un montant forfaitaire dès le diagnostic d'une maladie grave couverte, pourvu que l'assuré soit toujours en vie au terme de la période de survie de 30 jours. Il donne également un accès gratuit au service de **soins de santé virtuels de Maple*****

Grâce à ce service, vous avez un accès rapide à des conseils et traitements offerts par des experts médicaux qualifiés, sans que vous ayez à vous déplacer en personne.

Pour en savoir plus sur le service de soins de santé virtuels de Maple, rendez-vous sur www.getmaple.ca/ivari.

***Sont admissibles à ce service les personnes pour lesquelles la personne assurée est légalement autorisée à prendre des décisions en matière de soins de santé (par exemple, le partenaire, un enfant de moins de 18 ans ou une personne âgée à charge). Lisez la [politique de confidentialité](#) de Maple pour en savoir plus. Par « partenaire », on entend une personne avec laquelle la personne assurée est a) légalement mariée, b) en union civile, c) en union de fait, d) vit en partenariat domestique ou dans le cadre d'une relation d'interdépendance entre adultes et soit ils vivent ensemble depuis au moins un (1) an, soit ils sont les parents d'un enfant.

Le service de soins de santé virtuels de Maple est une prestation non contractuelle offerte sous réserve de la disponibilité du programme.

Avenant d'assurance d'enfants

Cet avenant propose une assurance vie temporaire à coût modique à vos enfants, et garantit leur assurabilité s'ils souhaitent transformer leur couverture en un régime d'assurance admissible une fois rendus adultes.

Avenant Décès ou mutilation par accident

Cet avenant prévoit le versement d'une garantie complémentaire en cas de mutilation ou de décès attribuable à un accident. Il peut remplacer la perte de revenu et prendre en charge les dépenses imprévues.

Avenant d'exonération des primes

Cet avenant prévoit l'exonération des primes si la personne assurée devient totalement invalide avant l'âge de 65 ans.

Avenant d'exonération des primes du payeur

Annexé à une police sur la tête d'un enfant, cet avenant permet l'exonération des primes si la personne qui s'acquitte des primes venait à décéder ou devenait totalement invalide avant l'âge de 65 ans. Il y aura exonération des primes jusqu'à ce que l'enfant atteigne l'âge de 25 ans.

Avenants d'assurance temporaire

D'une durée de validité de 10, 20 ou 30 ans, les avenants d'assurance temporaire procurent aux assurés un niveau supplémentaire de protection (sans les Options *Sélect*).

En conclusion ...

La souscription d'une assurance est une décision importante et une étape cruciale vers la protection de votre sécurité financière et celle de votre famille. Bon nombre d'options d'assurance abordables et flexibles vous sont offertes. Votre conseiller en assurance saura vous aider à déterminer à la fois le type de couverture approprié ainsi que la durée qu'il vous faut.

Forte d'un réseau de milliers de conseillers professionnels indépendants, ivari propose aux Canadiens une gamme complète de produits d'assurance bien adaptés à leurs besoins. Le savoir-faire, les produits et les services qui sont au cœur de sa réussite ne cessent de faire leurs preuves depuis 1928. Elle assure son engagement total en faveur de l'ouverture et de la transparence dans tout ce qu'elle entreprend et en fait la promesse. Pour en savoir plus, rendez-vous sur ivari.ca.

Aimez, partagez et suivez-nous!



**C.P. 4241, Station A
Toronto (Ontario) M5W 5R3
ivari.ca**